



Ville de  
**Maule**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ARRETE DE RESTRICTION DE LA CIRCULATION

La Fête des riverains du  
« Cœur de Maule »

Du 20 juin 2026 à partir de 19h00 jusqu'au  
21 juin 2026 à 1 heure du matin

N/Réf. : OL/NB/EF – **Arrêté n° 2026-074**

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R 225,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 et suivants,

Vu la demande présentée par Madame Véronique BOIDÉ, tendant à obtenir l'autorisation d'organiser la fête des riverains du « Cœur de Maule », le samedi 20 juin 2026 à partir de 19h00 jusqu'à 1h00 du matin maximum.

### A R R E T O N S

**ARTICLE 1** – La fête du « Cœur de Maule » qui fait l'objet de la demande susvisée est autorisée, le samedi 20 juin 2026 à partir de 19h00 jusqu'au dimanche 21 juin 2026 à 1 heure du matin maximum.

**ARTICLE 2** – Pour assurer la sécurité de la manifestation, la rue du Cœur de Maule et la rue des Boutonneries seront fermées à la circulation, sauf pour les riverains. Il est demandé aux organisateurs, dès 22 heures, de réduire le bruit et l'émergence sonore afin de ne pas troubler le repos des riverains (arrêté préfectoral).

**ARTICLE 3** – Après la manifestation, l'organisateur devra s'assurer que le parvis soit en parfait état de propreté et qu'aucun sac de déchets soient laisser sur le parvis ou sur la voirie.

**ARTICLE 4** – Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur,

Fait à Maule, le 22 mai 2026.



**Olivier LEPRÉTRE**  
Le Maire

Hôtel de Ville

BP 50 - Place de la Mairie - 78580 Maule

Tél. 01 30 90 49 00 - Fax 01 30 90 96 48 - contact.mairie@maule.fr - www.maule.fr